

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 INTERCOMMUNAL DE VENTADOUR-
 EGLETONS-MONEDIERES
 COMMUNE DE
 ROSIERS D'EGLETONS

REGLEMENT GRAPHIQUE
 PARTIE SUD

ECHELLE : 1/7 500

PRESCRIPTION : 14 décembre 2015
 DEBAT SUR LE PADD : 2 juillet 2018
 ARRÊT :
 ENQUÊTE PUBLIQUE :
 APPROBATION :

4.15.2

Bureau d'études LitraDoc
 Chef de projet : Tony PERRONE
 9, avenue Maurice Bourges Maunoury
 91200 TOULOUSE
 05 34 42 02 91
 contact@litradoc.fr

Légende

Zones Urbaines

- Ua : zone urbaine correspondant au bourg centre
- Uc : zone urbaine correspondant à l'habitat organisé sous forme de faubourg
- Ud : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à densifier
- Ue : zone urbaine correspondant à l'habitat organisé sous forme pavillonnaire
- Uh : zone urbaine correspondant à l'habitat collectif
- Up : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à préserver
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- Ut : zone urbaine à vocation touristique
- Ums : zone urbaine à vocation médico-sociale
- Ux1 : zone urbaine à vocation de commerces et services
- Ux2 : zone urbaine à vocation artisanale
- Ux3 : zone urbaine à vocation industrielle
- Ux4 : zone urbaine à vocation d'aérospatiale

Zones d'Urbaniser

- AUa : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension du bourg centre
- AUc : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension des faubourgs
- AUd : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension des hameaux traditionnels
- AUe : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension des zones pavillonnaires
- AUh : zone à urbaniser à vocation d'habitat collectif
- AUp : zone à urbaniser à vocation d'équipement d'intérêt collectif
- AUms : zone à urbaniser à vocation d'équipement d'intérêt collectif
- AUx1 : zone à urbaniser à vocation d'équipement d'intérêt collectif
- AUx2 : zone à urbaniser à vocation d'équipement d'intérêt collectif
- AUx3 : zone à urbaniser à vocation d'activités de commerces et de service
- AUx4 : zone à urbaniser à vocation d'activités artisanales
- AUx5 : zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles
- 2AU : zone à urbaniser fermée à vocation d'habitat

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- As : Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limitées à vocation d'habitat

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Nc : zone de carrière
- Ne : zone naturelle à vocation d'enseignement
- Ner : zone naturelle dédiée à l'accueil d'énergies renouvelables - éolien
- Ni : zone naturelle à vocation ludique
- Np : zone naturelle protégée
- Nt : zone naturelle à vocation touristique

Prescriptions

- Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-4 du Code de l'Urbanisme
- Éléments à protéger au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Changement de destination au titre de l'article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L. 151-6 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Éléments à protéger au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Protection des rez-de-chaussée commerciaux au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine ponctuel à protéger au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Servitude d'utilité publique
- Servitude AC1 - Protection des monuments historiques
- Servitude AC2 - Site inscrit et classé
- Autres informations
- Voie classée à grande circulation
- Secteur de bruit relatif aux infrastructures routières
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise au régime d'autorisation
- Bâtiment ajouté à titre indicatif, non encore cadastre
- Cours d'eau

Liste des éléments de patrimoine et changements de destination

Numero	Élément repéré	Numero	Élément repéré
15.1	CHANGEMENT DE DESTINATION	15.11	CHANGEMENT DE DESTINATION
15.2	CROIX	15.12	CHANGEMENT DE DESTINATION
15.3	CROIX	15.13	PUITS
15.4	CROIX	15.14	CROIX
15.5	CROIX	15.15	CROIX
15.6	CROIX	15.16	CROIX
15.7	FONTAINE	15.17	JARDIN
15.8	CHANGEMENT DE DESTINATION	15.18	PARC PROTÉGÉ
15.9	CHANGEMENT DE DESTINATION	15.19	CROIX
15.10	CHANGEMENT DE DESTINATION		

Liste des emplacements réservés

Numero	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER 15.1	CREATION D'UN PAVILLON POUR BOULE	DOMMINE	1195 m²
ER 15.2	STATIONNEMENT POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRE DE COUVERTURE	DOMMINE	7376 m²
ER 15.3	EXTENSION DU CEMETIERE	DOMMINE	1200 m²

